2 novembre 2004 **04.395**

Question du groupe radical

Etablissement carcéral… multisite?

Le Conseil d'Etat a récemment informé, par voie de presse, de sa décision d'implanter le futur établissement carcéral cantonal à Cornaux.

Le groupe radical aimerait poser les questions suivantes au Conseil d'Etat:

– Comment le gouvernement, qui prône la notion de partenariat entre Etat et communes, a-t-il pu omettre d'informer les autorités communales de Cornaux de sa décision?

– Comment compte-t-il associer les autorités communales de Cornaux à futur?

– Cette décision ne risque-t-elle pas de compromettre l'installation d'une usine sur le site choisi? Comment le Conseil d'Etat compte-t-il éviter une telle conséquence collatérale désastreuse?

– Le Conseil d'Etat peut-il clarifier ses objectifs quant à cet établissement carcéral? Il semble que les autorités de Cornaux ont été informées de l'installation d'une prison préventive et d'un établissement pour mineurs, plus spécifiquement pour jeunes filles. Or, le Conseil d'Etat a toujours, devant le Grand Conseil, manifesté sa volonté de créer un établissement carcéral unique et non une prison… multisite!

Même si cette construction devait se faire par étapes, il nous semble important que les autorités et la population de Cornaux et le Grand Conseil soient clairement informés sur ce projet et sur la population carcérale que cet établissement abritera à l'avenir.

Le Conseil d'Etat peut-il donner une information précise à ce sujet?

Signataires: D. Cottier, Y. Morel et M. Desaulles-Bovay.